

**Délibération n° 2026-013**  
**Délibération portant sur l'Installation du conseil communautaire – choix du lieu de la réunion**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 24  
Nbre de votants : 31  
Nbre de procurations : 7  
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026  
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

**L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents :** Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations :** M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

**Excusés et Absents :** M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 31  
Pour : 31  
Contre :  
Blanc :  
Abstention :

**Rapporteur : Madame Françoise DOUSTE**

Madame la présidente indique que la réunion d'installation du conseil communautaire se tiendra le mardi 7 avril à 19 h.

L'article L5211-11 indique notamment que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de délégués communautaires de 34 à 43 et de la fréquentation du public attendu pour cette séance d'installation, elle propose de tenir cette réunion d'installation à la salle des fêtes de Parentis en Born plutôt qu'au siège de la communauté de communes.

➤ Vu l'Article L5211-11 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité**

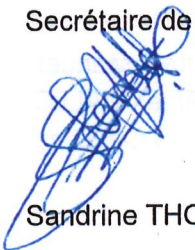
- D'organiser la séance d'installation du conseil communautaire programmée le mardi 7 avril 2026 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Parentis en Born.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le :